



Option musique (facultative) au Baccalauréat 2017

Le Lycée Notre-Dame du Grandchamp propose, pour l'année 2016/2017, aux élèves de terminale une préparation d'une heure par semaine à l'option musique au Bac.

Le baccalauréat est constitué d'une **épreuve orale de pratique et culture musicales** ; elle dure 40 minutes, sans temps de préparation.

Il s'agit d'un entretien avec le jury portant sur l'une des œuvres étudiées dans le cadre du programme limitatif publié au B.O. et sur une interprétation vocale ou instrumentale du candidat. Les deux parties de l'épreuve s'enchaînent au choix du candidat.

Les candidats **individuels** et les candidats issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État présentent l'épreuve dans les mêmes conditions. Une fiche de synthèse présente au jury les réalisations et études qui constituent le corpus du candidat élaboré tout au long de l'année scolaire. Y figurent les œuvres étudiées, jouées et chantées ainsi que les problématiques plus particulièrement approfondies. Ce document n'est pas évalué mais constitue le support des entretiens pour les deux moments de l'épreuve.

Première partie

Durée 30 minutes, écoutes initiales comprises.

Deux brefs extraits d'œuvres musicales, dont l'un est obligatoirement issu d'une des œuvres du **programme limitatif** publié au B.O., sont écoutés successivement (au maximum à trois reprises). Guidé par les questions du jury, le candidat en réalise le commentaire comparé visant à souligner les différences et ressemblances des langages musicaux utilisés.

Certaines questions posées peuvent s'appuyer sur une reproduction d'un extrait de partition ou de tout autre document communiqué au candidat. La fiche de synthèse permet d'élargir l'entretien à d'autres œuvres connues du candidat. Le jury évalue ses qualités d'écoute et sa connaissance des problématiques étudiées dans le cadre du programme. Il apprécie également ses capacités à utiliser à bon escient ses connaissances techniques sur le langage musical ainsi que ses compétences musicales (vocales et/ou instrumentales) et à resituer cet ensemble dans l'histoire générale de la musique.

Deuxième partie

Durée 10 minutes.

Après avoir brièvement présenté la nature d'une pièce témoignant des pratiques musicales menées durant l'année scolaire, le candidat en interprète tout ou partie à l'aide de sa voix ou de son instrument, en étant éventuellement accompagné par ses partenaires habituels au lycée. **Attention : pas d'accompagnateur adulte, ni extérieur à l'établissement.** Cette interprétation est suivie d'un entretien avec le jury. L'évaluation porte sur la qualité artistique de l'interprétation et la capacité du candidat à mettre la pièce choisie en perspective avec les problématiques du programme.

Évaluation : Le candidat est noté sur 20 points selon la répartition suivante :

- première partie : 13 points
- deuxième partie : 7 points.

Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Œuvres au programme

1. **Maurice Ravel** : *Concerto pour la main gauche* (1929-31)
2. **Wolfgang Amadeus Mozart** : *Divertimento* K136 en ré majeur (1772)
3. ***L'affaire Tailleferre***, production lyrique originale de l'opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de Germaine Tailleferre, *Du style galant au style méchant*, 4 opéras bouffes pastiches

Préparation :

Une heure de cours hebdomadaire dans la **salle d'arts** du lycée
le **jeudi de 17h à 18h** assurée par M. Jean-Baptiste Pinault.

Renseignements et les inscriptions :

Jean-Baptiste Pinault, professeur : sacrecoeurmusical@yahoo.fr

Début des cours : jeudi 29 septembre 2016

Cette option est gratuite.